



**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 8 DECEMBRE 2014 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 85'000.-- pour la réfection des cimetières de Bellelay et Le Fuet.
2. Budget 2015 :
 - a) Budget de fonctionnement. Fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
 - b) Orientation sur le budget des investissements.
3. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2014.
4. Informations sur les arrêtés de comptes (isolation du bâtiment du concierge et remplacement du chauffage de l'école secondaire, prolongement du Chemin des Moines, travaux extérieurs écoles de Saicourt et Le Fuet).
5. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
6. Discuter et décider la modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois.
7. Informations du Conseil municipal.
8. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous point 6 est déposée publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 5 novembre 2014

Conseil municipal